

autolaveuse

CORAL 80m II



Machines autotractées autoportées



Type d'alimentation 24V/240Ah



Rendement horaire 3-4h



Largeur de nettoyage 810mm



Réservoirs solution / récupération 100/105l



Brosse du disque 2x406 mm



Pression sur brosses max. 60kg



Vitesse des brosses 160 tours/min



OPTIONAL



TELEMATICS



Batterie au lithium



3S - Solution saving system



3SD - Solution saving system Dispenser

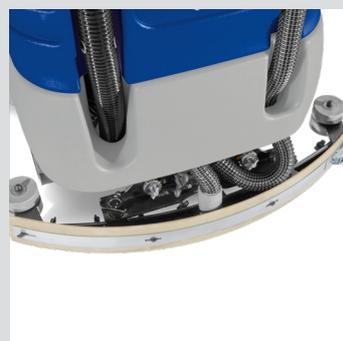


Système Ozone



Combinaison 3SD + Ozone

La **Coral 80m II** est conçue pour garantir des performances élevées et une fiabilité maximale sur des **surfaces moyennes à grandes**. Grâce à son puissant pouvoir de nettoyage et à sa structure robuste, elle est idéale pour les entrepôts, les **zones de production, les supermarchés et les grands espaces commerciaux**. Sa facilité d'utilisation et sa maintenance en font un choix optimal pour ceux qui recherchent efficacité et durabilité sans compromis.



DONNÉES TECHNIQUES

Producteur : Floorpul NV
Siège social : Generaal Deprezstraat 10A
8530 Harelbeke
West-Vlaanderen - Belgique

Productivité théorique :	4050 m²/h
Largeur suceur :	965 mm
Moteur des brosses :	2x 350 Watt
Moteur de traction :	600 Watt
Pente surmontable :	10%
Vitesse d'avancement :	5 km/h max
Rayon de braquage à droite :	
Rayon de braquage à gauche :	
Moteur d'aspiration :	580 Watt
Dépression à l'aspiration :	160 mbar
Dimensions de la machine :	L : 1513 mm
	(sans suceur) W : 750 mm
	H : 1320 mm
Poids de la machine : (sans batt.)	230 kg
Logement des batteries :	L : 520 mm
	W : 415 mm
	H : 385 mm
Classe :	III
Degré de protection :	IP 23

BIEN-ÊTRE et CONFORT POUR L'OPÉRATEUR



Niveau de pression acoustique L_{pa}
(conformément à l'annexe DD IEC/EN 60335-2-72)

67 db (A)



Niveau de pression acoustique :
en mode SILENCE

63 db (A)

Niveau de vibration de la main
(conformément à l'annexe EE IEC/EN 60335-2-72)

m/s²

DÉCLARATIONS



Machines conformes aux normes de sécurité et de qualité requises par la norme européenne en vigueur et accompagnées d'une déclaration de conformité CE.



Machines conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.



Machines réalisées avec des composants conformes aux directives 2011/65/EU et 2015/863 (RoHS), qui limitent l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.